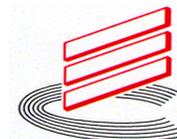


SA OPERA & ASSOCIES

SOCIETE D'EXPERTISE COMPTABLE
INSCRITE AU TABLEAU DE L'ORDRE DE PARIS - ILE DE FRANCE



11, Bld Raymond POINCARE
94170 LE PERREUX SUR MARNE
Tél. : 01 48 71 64 80 - Fax : 01 48 71 34 20
E-mail : accueil@opera-associes.fr

Mercedes DANIELO

Paulo FARIA

Olivier GUILLARD

Thierry WILTZIUS

SAS DRAKKAR BOIS

ZI LE MOULIN NEUF

16220 MONTBRON

LIASSE FISCALE

Exercice du 01/09/2012 au 31/05/2013



Direction Générale des Finances Publiques

IMPOT SUR LES SOCIETES

Timbre à date du service

Exercice ouvert le **01092012** et clos le **31052013**

Régime simplifié d'imposition

Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble de groupe

Régime réel normal

Adresse du service où doit être déposée cette déclaration
SERVICE DES IMPOTS DES ENTREPRISES
ANGOULEME EXTERIEUR
1 RUE DE LA COMBE
16025 ANGOULEME CEDEX

Adresse du déclarant (quand celle-ci est différente de l'adresse du destinataire) et/ou adresse du siège social si elle est différente du principal établissement :

A IDENTIFICATION

**SAS DRAKKAR BOIS
ZILE MOULIN NEUF**

Identification du destinataire

16220 MONTBRON

651

324856

53403044000018

Insp. IFU

N° dossier

N° Siret

Préciser éventuellement : l'ancienne adresse en cas de changement :

le téléphone :

05.45.97.82.72

B

ACTIVITE

Activités exercées (souligner l'activité principale) :

FABRICATION DE PARQUETS

Si vous avez changé d'activité, cochez la case

C RECAPITULATION DES ELEMENTS D'IMPOSITION (cf. page 4)

1 Résultat fiscal

Bénéfice imposable au taux de 33,1/3 %

0

Bénéfice imposable au taux de 15%

Déficit (report de la ligne XO du 2058A ou 372 du 2033B)

128 670

2 Plus-values

Plus-values à long terme imposables au taux de 15%

Résultat net de la concession et de la sous-concession de licences d'exploitation de brevets au taux de 15% (ligne 17 du tableau n° 2059-A ou 591 du 2033-C) (sous déduction du montant imposé à 15% du cadre 1)

Plus-values à long terme imposables au taux de 19%

Autres plus-values imposables au taux de 19%

Plus-values à long terme imposables aux taux de 0%

Plus-values exonérées art.238 quinquies

3 Abattements et exonérations notamment en faveur des entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches (cocher la case selon le cas). Ces montants ne doivent pas être retranchés des résultats mentionnés en C-1 et C-2

- Entreprises nouvelles art. 44 sexies Jeunes entreprises innovantes Zones franches urbaines Zone franche Corse Pôle de compétitivité
- Entreprises nouvelles art.44 septies Zones franches d'activité art.44 quaterdecies Autres dispositifs Zone de restructuration de la défense art 44 terdecies
- Sociétés d'investissements immobiliers cotées Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas) Plus-values exonérées relevant du taux à 15%

D IMPUTATIONS (cf. page 4)

Les crédits d'impôt indiqués aux 1 et 2 ci-dessous ne sont imputables que pour partie s'ils n'ont pas été comptabilisés par l'entreprise (66,66 %).

1 Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédit d'impôt

Impôt déjà versé au Trésor (Crédit d'impôt) indiqué sur les certificats joints au relevé de solde d'impôt sur les sociétés ou afférent aux primes de remboursement

2 Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un Etat étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-Mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet Etat, territoire ou collectivité. Total figurant en cartouche au cadre VII de l'imprimé n° 2066

E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. page 4)

Recettes nettes soumises à la contribution 2,50 %

E bis COTISATION SUR LA VALEUR AJOUTEE DES ENTREPRISES (pour les entreprises dont le chiffre d'affaires est supérieur à 152.500 € HT)

En remplissant ce cadre vous certifiez remplir les conditions pour bénéficier de la mesure de simplification (notice de l'imprimé n°1330-CVAE - Généralités), à ce titre vous êtes dispensé de déposer une déclaration n°1330-CVAE.

Valeur ajoutée de référence Chiffre d'affaires de référence **179 568**

Date de cessation de l'activité soumise à la CVAE

Pour le calcul de la valeur ajoutée et du chiffre d'affaires, se reporter à la notice de la 1330-CVAE

ATTENTION : A COMPTER DES EXERCICES CLOS AU 31/12/2012 VOUS DEVEZ IMPERATIVEMENT DEPOSER SOUS FORMAT TDFC. LE FORMULAIRE PAPIER NE SERA PLUS ADRESSE.

CGA Viseur conventionné

Nom, adresse, téléphone, télécopie :

- Professionnel de l'expertise comptable : SAS OPERA & ASSOCIES

11 boulevard Raymond Poincaré
94170 LE PERREUX SUR MARNE

0148716480

- Conseil : MONCEAU CONSEIL

30 RUE EUGENE FLACHAT
75017 PARIS

01.56.79.51.51

- CGA :

- N° d'agrément du CGA

A **MONTBRON**....., le**16092013**.....

Signature et qualité du déclarant

M CARTEAU Alain **PRESIDENT**

N° 2065 - ACD-GROUPE 2013 01 45626 PO - Février 2013 - 126 441

Les dispositions des articles 34, 35 et 78 de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique et libertés, modifiée par la loi n° 2004-801 du 6 août 2004 s'appliquent : elles garantissent à tout individu le droit d'accéder, de consulter, de modifier, de compléter, de rectifier, de supprimer ou de détruire ses données personnelles.

Formulaire obligato
(art. 223 du Code général des impôts)

(A ne remplir que sur les exemplaires "en continu")

Désignation de l'entreprise **SAS DRAKKAR BOIS**
et Date de clôture de l'exercice **31052013**

H AFFECTATION DES VOITURES DE TOURISME

figurant à l'actif de l'entreprise ou dont celle-ci a assumé les frais d'entretien.
Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle.

Voitures affectées aux dirigeants ou aux cadres			Voitures utilisées pour les besoins généraux de l'exploitation		
Caractéristiques marque et puissance	Nom, qualité et adresse de la personne à laquelle la voiture est affectée	Propriétaire (P) ou non propriétaire (NP)	Caractéristiques marque et puissance	Service auquel la voiture est affectée	Propriétaire (P) ou non propriétaire (NP)

I DIVERS

NOM ET ADRESSE DU PROPRIETAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)

ADRESSES DES AUTRES ETABLISSEMENTS (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)

J CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACEES SOUS LE REGIME SIMPLIFIE D'IMPOSITION

REMUNERATIONS	Montant brut des salaires abstraction faite des sommes comprises dans les DADS et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés, figurant sur la DADS 1 ou modèle 2460 de 2012, montant total des bases brutes fiscales inscrites dans la colonne 18 A. Ils doivent être majorés, le cas échéant, des indemnités exonérées de la taxe sur les salaires, telles notamment les sommes portées dans la colonne 20 C au titre de la contribution de l'employeur à l'acquisition des chèques-vacances par les salariés.	
	Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages	

K CE CADRE NE CONCERNE QUE LES ENTREPRISES PLACEES SOUS LE REGIME SIMPLIFIE D'IMPOSITION MOINS-VALUES A LONG TERME (MVLТ) (voir les explications figurant page 10 sur la notice n° 2033-NOT, n° 2033-C, Cadre III)

	Taux de 15 % (art. 219 I a ter et a quater du CGI)
MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice	
MVLT imputée sur les PVLT de l'exercice	
MVLT réalisée au cours de l'exercice	
MVLT restant à reporter	

L REGIME FISCAL DES GROUPES DE SOCIETES

Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés, doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires. (Article 223 A à U du CGI)

- Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante

- Résultat fiscal de cette société déterminé comme si elle n'était pas membre du groupe (report du résultat figurant sur le tableau n° 2058 A bis).

bénéfice ou déficit (indiquer + ou - selon le cas)	<input type="text"/>	plus ou moins-values à long terme imposables au taux de 15 %	<input type="text"/>
plus ou moins-values à long terme afférentes à des cessions de titre de sociétés à prépondérance immobilière cotées et imposables au taux de 19%	<input type="text"/>	plus ou moins-values à long terme imposables au taux de 0 %	<input type="text"/>
Chiffre d'affaires TTC	<input type="text"/>		

- Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère.

n° SIRET

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

N° 2050 - ACD-GROUPE Février 2013 - 126-492

N° 2050 - ACD-GROUPE

Désignation de l'entreprise : SAS DRAKKAR BOIS		Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois * 9					
Adresse de l'entreprise : ZI LE MOULIN NEUF 16220 MONTBRON		Durée de l'exercice précédent * 13					
Numéro SIRET * 5 3 4 0 3 0 4 4 0 0 0 0 1 8			Néant <input type="checkbox"/> *				
		Exercice N. clos le. 31052013	N-1 31082012				
		Brut 1	Amortissements, provisions 2				
		Net 3	Net 4				
Capital souscrit non appelé (I)		AA					
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB	AC				
	Frais de développement*	CX	CQ				
	Concessions, brevets et droits similaires	AF	AG	5 755	1 446	4 309	4 998
	Fonds commercial (1)	AH	AI				
	Autres immobilisations incorporelles	AJ	AK	6 257	1 285	4 973	5 000
	Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL	AM				
	Terrains	AN	AO				
	Constructions	AP	AQ				
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	AS	118 106	10 739	107 367	96 727
	Autres immobilisations corporelles	AT	AU	14 516	1 789	12 727	12 924
	Immobilisations en cours	AV	AW				
	Avances et acomptes	AX	AY				
	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS	CT				
	Autres participations	CU	CV				
IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)	Créances rattachées à des participations	BB	BC				
	Autres titres immobilisés	BD	BE				
	Prêts	BF	BG				
	Autres immobilisations financières *	BH	BI				
TOTAL (II)		BJ	BK	144 635	15 260	129 375	119 649
ACTIF CIRCULANT	STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL	BM	17 639	17 639	11 688
		En cours de production de biens	BN	BO			
		En cours de production de services	BP	BQ			
		Produits intermédiaires et finis	BR	BS	29 583	29 583	
	Marchandises	BT	BU				
	Avances et acomptes versés sur commandes	BV	BW				
	CREANCES	Clients et comptes rattachés (3) *	BX	BY			7 666
		Autres créances (3)	BZ	CA	19 369	19 369	10 516
DIVERS	Capital souscrit et appelé, non versé	CB	CC				
	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)	CD	CE				
	Disponibilités	CF	CG	321 358	321 358	144	
Comptes de régularisation	Charges constatées d'avance (3) *	CH	CI	1 433	1 433		
	TOTAL (III)	CJ	CK	389 381	389 381	30 014	
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW					
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM					
	Ecarts de conversion actif * (VI)	CN					
TOTAL GENERAL (I à VI)		CO	1A	534 016	15 260	518 757	149 663
Renvois : (1) Dont droit au bail :		(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes :	CP		(3) Part à plus d'un an : CR		
Clause de réserve de propriété: *	Immobilisations :	Stocks :		Créances :			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Désignation de l'entreprise SAS DRAKKAR BOIS		Néant <input type="checkbox"/> *		
		Exercice N	Exercice N-1	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1) * (Dont versé :44 899.....)	DA	44 899	34 002
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB	395 581	85 998
	Ecarts de réévaluation (2) * (dont écart d'équivalence EK)	DC		
	Réserve légale (3)	DD		
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE		
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1)	DF		
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* EJ)	DG		
	Report à nouveau	DH	(76 484)	
	RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	(129 164)	(76 484)
	Subventions d'investissement	DJ		
	Provisions réglementées *	DK		
	TOTAL (I)	DL	234 832	43 516
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM		
	Avances conditionnées	DN		
	TOTAL (II)	DO		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP		
	Provisions pour charges	DQ		
	TOTAL (III)	DR		
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS		
	Autres emprunts obligataires	DT		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	64 111	38 987
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)	DV	4 514	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	105 491	30 013
	Dettes fiscales et sociales	DY	71 918	36 147
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ		
	Autres dettes	EA	37 891	1 000
Compte régul.	EB			
	TOTAL (IV)	283 924	106 147	
	Ecarts de conversion passif * (V)	ED		
	TOTAL GENERAL (I à V)	EE	518 757	149 663
RENVOIS	(1) Ecart de réévaluation incorporé au capital	1B		
	(2) Dont { Réserve spéciale de réévaluation (1959) Ecart de réévaluation libre Réserve de réévaluation (1976)	1C		
		1D		
		1E		
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF		
(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	283 924	86 426	
(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH	11 750	8 933	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise : SAS DRAKKAR BOIS							Néant <input type="checkbox"/> *		
		Exercice N					Exercice (N-1)		
		France		Exportations et livraisons intracommunautaires		Total			
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *	FA		FB		FC			
	Production vendue { biens* services* }	FD	36 205	FE	81 119	FF	117 325	38 778	
		FG	58	FH		FI	58		
	Chiffres d'affaires nets*	FJ	36 264	FK	81 119	FL	117 383	38 778	
	Production stockée *				FM	29 583			
	Production immobilisée *				FN		71 746		
	Subventions d'exploitation				FO	47 900	21 135		
	Reprises sur amortissements et provisions, transfert de charges * (9)				FP	17 293			
	Autres produits (1) (11)				FQ				
	Total des produits d'exploitation (2) (I)						FR	212 158	131 659
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane) *					FS			
	Variation de stock (marchandises) *					FT			
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane) *					FU	124 467	37 086	
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements) *					FV	(5 951)	(11 688)	
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis) *					FW	101 925	84 753	
	Impôts, taxes et versements assimilés *					FX	2 295	810	
	Salaires et traitements *					FY	77 151	68 130	
	Charges sociales (10)					FZ	27 963	25 034	
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations { - dotations aux amortissements * - dotations aux provisions					GA	11 524	3 736
							GB		
Sur actif circulant : dotations aux provisions *						GC			
Pour risques et charges : dotations aux provisions					GD				
Autres charges (12)					GE	91	1		
Total des charges d'exploitation (4) (II)						GF	339 464	207 862	
1 - RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)						GG	(127 306)	(76 203)	
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée *					GH			
	Perte supportée ou bénéfice transféré *					GI			
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)					GJ			
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)					GK			
	Autres intérêts et produits assimilés (5)					GL	236	32	
	Reprises sur provisions et transferts de charges					GM			
	Différences positives de change					GN			
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement					GO			
Total des produits financiers (V)						GP	236	32	
CHARGES FINANCIERS	Dotations financières aux amortissements et provisions *					GQ			
	Intérêts et charges assimilées (6)					GR	1 600	313	
	Différences négatives de change					GS			
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement					GT			
Total des charges financières (VI)						GU	1 600	313	
2 - RESULTAT FINANCIER (V - VI)						GV	(1 364)	(281)	
3 - RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS (I - II + III - IV + V - VI)						GW	(128 670)	(76 484)	

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Désignation de l'entreprise SAS DRAKKAR BOIS		Néant <input type="checkbox"/> *	
		Exercice N	Exercice N-1
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	HA	
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *	HB	
	Reprises sur provisions et transferts de charges	HC	
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)	HD	
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)	HE	494
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *	HF	
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	HG	
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)	HH	494
4 - RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)		HI	(494)
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)		HJ	
Impôts sur les bénéfices * (X)		HK	
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)		HL	212 394
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)		HM	341 558
5 - BENEFICE OU PERTE (Total des produits - Total des charges)		HN	(129 164)
RENVOIS	(1) Dont produits nets partiels sur opérations à long terme	HO	
	(2) Dont { produits de locations immobilières produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	HY	
		IG	
	(3) Dont { - Crédit-bail mobilier * - Crédit-bail immobilier	HP	
		HQ	
	(4) Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IH	
	(5) Dont produits concernant les entreprises liées	IJ	
	(6) Dont intérêts concernant les entreprises liées	IK	
	(6bis) Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)	HX	
	(9) Dont transferts de charges	A1	17 293
	(10) Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)	A2	
	(11) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)	A3	
	(12) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)	A4	
(13) Dont primes et cotisations complémentaires personnelles : facultatives A6 obligatoires A9			
(7) Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :	Exercice N		
	Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels	
PV MAJORATIONS	494		
(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :	Exercice N		
	Charges antérieures	Produits antérieurs	

N° 2053 - A.CD-GROUPE Février 2013 - 126 498

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT (Ne pas reporter le montant des centimes)*

Désignation de l'entreprise SAS DRAKKAR BOIS										Néant <input type="checkbox"/> *			
CADREA	IMMOBILISATIONS					Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice	Augmentations						
							Consécutives à une réévaluation pratiquée au cours de l'exercice ou résultant d'une mise en équivalence			Acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste			
INCORP.	Frais d'établissement et de développement TOTAL I					1	D8	2			D9	3	
	Autres postes d'immobilisations incorporelles TOTAL II					KD	10 755	KE				KF	2 554
CORPORELLES	Terrains					KG		KH				KI	
	Constructions	Sur sol propre	[Dont Composants	L9		KJ		KK				KL	
		Sur sol d'autrui	[Dont Composants	M1		KM		KN				KO	
	Installations générales, agencements * et aménagements des constructions		[Dont Composants	M2		KP		KQ				KR	
	Installations techniques, matériel et outillage industriels		[Dont Composants	M3		KS	99 158	KT				KU	18 948
	Autres immobilisations corporelles	Installations générales, agencements, aménagements divers *				KV	13 147	KW				KX	
		Matériel de transport *				KY		KZ				LA	
		Matériel de bureau et mobilier informatique				LB	325	LC				LD	1 044
	Emballages récupérables et divers *				LE		LF				LG		
	Immobilisations corporelles en cours					LH		LI				LJ	
	Avances et acomptes					LK		LL				LM	
	TOTAL III					LN	112 630	LO				LP	19 993
	FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence					8G		8M				8T
Autres participations					8U		8V				8W		
Autres titres immobilisés					1P		1R				1S		
Prêts et autres immobilisations financières					1T		1U				1V		
TOTAL IV					LQ		LR				LS		
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV)					ØG	123 385	ØH				ØJ	22 547	
CADREB	IMMOBILISATIONS		Diminutions				Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice	Réévaluation légale * ou évaluation par mise en équivalence					
			par virement de poste à poste		par cessions à des tiers ou mises hors service ou résultant d'une mise en équivalence			Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice					
INCORP.	Frais d'établissement et de développement TOTAL I		IN		1	CØ		DØ	D7				
	Autres postes d'immobilisations incorporelles TOTAL II		IO			LV	1 297	LW	12 012		1X		
CORPORELLES	Terrains		IP			LX		LY	LZ				
	Constructions	Sur sol propre	IQ			MA		MB	MC				
		Sur sol d'autrui	IR			MD		ME	MF				
		Inst. gales, agencts et am. des constructions	IS			MG		MH	MI				
	Installations techniques, matériel et outillage industriels		IT			MJ		MK	118 106		ML		
	Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agencts, aménagements divers		IU			MM		MN	13 147		MO	
		Matériel de transport		IV			MP		MQ			MR	
		Matériel de bureau et mobilier informatique		IW			MS		MT	1 370		MU	
	Emballages récupérables et divers *		IX			MV		MW			MX		
	Immobilisations corporelles en cours		MY			MZ		NA			NB		
Avances et acomptes		NC			ND		NE			NF			
TOTAL III		IY			NG		NH	132 622		NI			
FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence		IZ			ØU		M7			ØW		
	Autres participations		IØ			ØX		ØY			ØZ		
	Autres titres immobilisés		I1			2B		2C			2D		
	Prêts et autres immobilisations financières		I2			2E		2F			2G		
	TOTAL IV		I3			NJ		NK			2H		
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV)		I4			ØK	1 297	ØL	144 635		ØM			

Février 2013 - 126 500

N° 2054 - ACD-GROUPE

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

AMORTISSEMENTS

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : **SAS DRAKKAR BOIS**

Néant *

CADREA		SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF) *									
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice			
Frais d'établissement et de développement TOTAL I		CY		EL		EM		EN			
Autres immobilisations incorporelles TOTAL II		PE	757	PF	1 974	PG		PH	2 731		
Terrains		PI		PJ		PK		PL			
Constructions	Sur sol propre	PM		PN		PO		PQ			
	Sur sol d'autrui	PR		PS		PT		PU			
	Inst. générales, agencements et aménagements des constructions	PV		PW		PX		PY			
Installations techniques, matériel et outillage industriels		PZ	2 431	QA	8 309	QB		QC	10 739		
Autres immobilisations corporelles	Inst. générales, agencements, aménagements divers	QD	532	QE	986	QF		QG	1 518		
	Matériel de transport	QH		QI		QJ		QK			
Autres immobilisations corporelles	Matériel de bureau et informatique, mobilier	QL	16	QM	255	QN		QO	271		
	Emballages récupérables et divers	QP		QR		QS		QT			
TOTAL III		QU	2 979	QV	9 550	QW		QX	12 529		
TOTAL GENERAL (I + II + III)		ØN	3 736	ØP	11 524	ØQ		ØR	15 260		

CADRE B		VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DEROGATOIRES									
Immobilisations amortissables	DOTATIONS						REPRISES				Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice
	Colonne 1 Différentiel de durée et autres	Colonne 2 Mode dégressif	Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel	Colonne 4 Différentiel de durée et autres	Colonne 5 Mode dégressif	Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel					
Frais établissements TOTAL I	M9	N1	N2	N3	N4	N5					N6
Autres immob. incorporelles TOTAL II	N7	N8	P6	P7	P8	P9					Q1
Terrains	Q2	Q3	Q4	Q5	Q6	Q7					Q8
Constructions	Sur sol propre	R1	R2	R3	R4	R5					R6
	Sur sol d'autrui	R7	R8	R9	S1	S2					S4
	Inst. gales, agenc. et am. des const.	S5	S6	S7	S8	S9					T2
Inst. techniques mat. et outillage	T3	T4	T5	T6	T7	T8					T9
Autres immob. corporelles	Inst. gales, agenc. am. divers	U1	U2	U3	U4	U5					U7
	Matériel de transport	U8	U9	V1	V2	V3					V5
	Mat. bureau et inform. mobilier	V6	V7	V8	V9	W1					W3
	Emballages récup. et divers	W4	W5	W6	W7	W8					X1
TOTAL III	X2	X3	X4	X5	X6	X7					X8
Frais d'acquisition de titres de participations TOTAL IV	NL				NM					NO	
Total général (I + II + III + IV)	NP	NQ	NR	NS	NT	NU					NV
Total général non ventilé (NP + NQ + NR)	NW	Total général non ventilé (NS + NT + NU)		NY	Total général non ventilé (NW - NY)						NZ

CADRE C		MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES REPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES *			
		Montant net au début de l'exercice	Augmentations	Dotations de l'exercice aux amortissements	Montant net à la fin de l'exercice
Frais d'émission d'emprunt à étaler				Z9	Z8
Primes de remboursement des obligations				SP	SR

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Février 2013 - 126 501

N° 2055 - ACD-GROUPE

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : **SAS DRAKKAR BOIS**

Néant *

Nature des provisions		Montant au début de l'exercice 1	AUGMENTATIONS: Dotations de l'exercice 2	DIMINUTIONS: Reprises de l'exercice 3	Montant à la fin de l'exercice 4	
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers	3T	TA	TB	TC	
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II)	3U	TD	TE	TF	
	Provisions pour hausse des prix (1) *	3V	TG	TH	TI	
	Amortissements dérogatoires	3X	TM	TN	TO	
	Dont majorations exceptionnelles de 30%	D3	D4	D5	D6	
	Provisions fiscales pour implantations à l'étranger constituées avant le 1.1.1992 *	IA	IB	IC	ID	
	Provisions fiscales pour implantations à l'étranger constituées après le 1.1.1992 *	IE	IF	IG	IH	
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquièmes H du CGI)	IJ	IK	IL	IM	
	Autres provisions réglementées (1)	3Y	TP	TQ	TR	
	TOTAL I	3Z	TS	TT	TU	
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A	4B	4C	4D	
	Provisions pour garanties données aux clients	4E	4F	4G	4H	
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J	4K	4L	4M	
	Provisions pour amendes et pénalités	4N	4P	4R	4S	
	Provisions pour pertes de change	4T	4U	4V	4W	
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X	4Y	4Z	5A	
	Provisions pour impôts (1)	5B	5C	5D	5E	
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F	5H	5J	5K	
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO	EP	EQ	ER	
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R	5S	5T	5U	
	Autres provisions pour risques et charges (1)	5V	5W	5X	5Y	
TOTAL II	5Z	TV	TW	TX		
Provisions pour dépréciation	sur immobilisations	<ul style="list-style-type: none"> - incorporelles - corporelles - titres mis en équivalence - titres de participation - autres immobilisations financières (1) * 	6A	6B	6C	6D
			6E	6F	6G	6H
			Ø2	Ø3	Ø4	Ø5
			9U	9V	9W	9X
			Ø6	Ø7	Ø8	Ø9
	Sur stocks et en cours	6N	6P	6R	6S	
	Sur comptes clients	6T	6U	6V	6W	
	Autres provisions pour dépréciation (1) *	6X	6Y	6Z	7A	
TOTAL III	7B	TY	TZ	UA		
TOTAL GENERAL (I + II + III)	7C	UB	UC	UD		
Dont dotations et reprises	<ul style="list-style-type: none"> - d'exploitation - financières - exceptionnelles 	UE	UF			
		UG	UH			
		UJ	UK			
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5e du C.G.I.					10	

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Février 2013 - 126 503

N° 2056 - ACD-GROUPE

(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision.

NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au CGI.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : **SAS DRAKKAR BOIS** Néant *

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

CADREA		ETAT DES CREANCES	Montant brut 1	A 1 an au plus 2	A plus d'un an 3	
DE L'ACTIF IMMOBILISE		Créances rattachées à des participations	UL	UM	UN	
		Prêts (1) (2)	UP	UR	US	
		Autres immobilisations financières	UT	UV	UW	
DE L'ACTIF CIRCULANT		Clients douteux ou litigieux	VA			
		Autres créances clients	UX			
		Créance représentative de titres (Provision pour dépréciation antérieurement constituée * <input type="checkbox"/> UO)	Z1			
		Personnel et comptes rattachés	UY			
		Sécurité sociale et autres organismes sociaux	UZ			
	Etat et autres collectivités publiques		Impôts sur les bénéfices	VM		
			Taxe sur la valeur ajoutée	VB	18 245	18 245
			Autres impôts, taxes et versements assimilés	VN		
			Divers	VP		
		Groupe et associés (2)	VC			
		Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)	VR	1 123	1 123	
		Charges constatées d'avance	VS	1 433	1 433	
	TOTAUX			VT	20 802 VU	20 802 VV
	RENOIS	(1)	Montant - Prêts accordés en cours d'exercice des - Remboursements obtenus en cours d'exercice	VD		
(2)		Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)	VE			
			VF			

CADREB		ETAT DES DETTES	Montant brut 1	A 1 an au plus 2	A plus d'1 an et 5 ans au plus 3	A plus de 5 ans 4	
		Emprunts obligataires convertibles (1)	7Y				
		Autres emprunts obligataires (1)	7Z				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)		à 1 an maximum à l'origine	VG	11 750	11 750		
		à plus d' 1 an à l'origine	VH	52 361	52 361		
		Emprunts et dettes financières divers (1) (2)	8A				
		Fournisseurs et comptes rattachés	8B	105 491	105 491		
		Personnel et comptes rattachés	8C	14 933	14 933		
		Sécurité sociale et autres organismes sociaux	8D	54 766	54 766		
Etat et autres collectivités publiques		Impôts sur les bénéfices	8E				
		Taxe sur la valeur ajoutée	VW	395	395		
		Obligations cautionnées	VX				
		Autres impôts, taxes et assimilés	VQ	1 824	1 824		
		Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	8J				
		Groupe et associés (2)	VI	4 514	4 514		
		Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)	8K	37 891	37 891		
		Dettes représentatives de titres empruntés ou remis en garantie *	Z2				
		Produits constatés d'avance	8L				
TOTAUX			VY	283 924 VZ	283 924		
RENOIS	(1)	Emprunts souscrits en cours d'exercice	VJ	70 000	(2) Montant des divers emprunts et dettes contractés auprès des associés personnes physiques	VL	4 514
		Emprunts remboursés en cours d'exercice	VK	47 679	* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032.		

Février 2013 - 126 504

N° 2057 - ACD-GROUPE

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Février 2013 - 126 505

N° 2058-A - ACD-GROUPE

Désignation de l'entreprise : SAS DRAKKAR BOIS						Néant <input type="checkbox"/> *		Exercice N, clos le : 31052013		
I. REINTEGRATIONS						BENEFICE COMPTABLE DE L'EXERCICE				
Charges non admises en déduction du résultat fiscal	Rémunération du travail (entreprises à l'IR)		de l'exploitant ou des associés		de son conjoint		moins part déductible *		à réintégrer :	
	Avantages personnels non déductibles* (sauf amortissements à porter ligne ci-dessous)		WD			Amortissements excédentaires (art. 39-4 du C.G.I.) et autres amortissements non déductibles		WE		
	Autres charges et dépenses somptuaires (art. 39-4 du C.G.I.)		WF			Taxe sur les voitures particulières des sociétés (entreprises à l'IS)		WG		
	Provisions et charges à payer déductibles (cf. tableau 2058-B, cadre III)		WI			Charges à payer liées à des états et territoires non coopératifs non déductibles (cf. 2067-BIS)		XX		
	Amendes et pénalités		WJ	494						
	Réintégrations prévues à l'article 155 du CGI*									
	Impôt sur les sociétés (cf. page 9 de la notice 2032)									
Quote-part Bénéfices réalisés par une société de personnes ou un GIE		WL			Résultats bénéficiaires visés à l'article 209 B du CGI		L7			
REGIMES D'IMPOSITION PARTICULIERS ET IMPOSITIONS DIFFEREES	Moins-values nettes à long terme		- imposées au taux de 15 % ou de 19 % (16 % pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu)							
			- imposées au taux de 0 %							
	Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs *				- Plus-values nettes à court terme		- Plus-values soumises au régime des fusions			
Ecarts de valeurs liquidatives sur OPCVM * (entreprises à l'IS)										
Réintégrations diverses à détailler sur feuillet séparé DONT*		Intérêts excédentaires (art. 39-1-3e et 212 du C.G.I.)		SU			Zones d'entreprises * (activité exonérée)		SW	
		Déficits étrangers antérieurement déduit par les PME (art.209C)		SX			Quote-part de 12 % des plus-values à taux zéro		M8	
								TOTAL I	494	
II. DEDUCTIONS						PERTE COMPTABLE DE L'EXERCICE				
Quote-part dans les pertes subies par une société de personnes ou un G.I.E. *										
Provisions et charges à payer non déductibles, antérieurement taxées, et réintégréés dans les résultats comptables de l'exercice (cf. tableau 2058-B , cadre III)										
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Plus-values nettes à long terme		- imposées au taux de 15 % (16 % pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu)							
			- imposées au taux de 0 %							
			- imposées au taux de 19 %							
			- imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieures							
			- imputées sur les déficits antérieurs							
Autres plus-values imposées au taux de 19 %										
Fraction des plus values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée *										
Régime des sociétés mères et des filiales *		Produit net des actions et parts d'intérêts :		Quote-part de frais et charges restant imposable à déduire des produits nets de participation		2A				
Dédution autorisée au titre des investissements réalisés dans les collectivités d'Outre-mer * .										
Majoration d'amortissement *										
Mesures d'incitation	Abattement sur le bénéfice et exonérations *		Entreprises nouvelles (Reprise d'entreprises en difficulté 44 septies)		K9			Entreprises nouvelles 44 sexies		L2
			Pôle de compétitivité (art.44 undecies)		L6			Jeunes entreprises innovantes (art.44 sexies A)		L5
			Zone franche urbaine (art. 44 octies et octies A)		ØV			Sociétés investissements immobiliers cotées (art.208C)		K3
								Zone franche Corse (art. 44 decies)		ØT
								Zone franche d'activité (art. 44 quaterdecies)		XC
Ecarts de valeurs liquidatives sur OPCVM * (entreprises à l'IS)										
Déductions diverses à détailler sur feuillet séparé		Déficits filiales et succursales étrangères art. 209C		OT			Créance dérogée par le report en arrière de déficit		ZI	
								TOTAL II	129 164	
III. RESULTAT FISCAL										
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables :		bénéfice (I moins II)		déficit (II moins I)		XI				
Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises à l'IS)*						ZL				
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (entreprises à l'IS)*										
RESULTAT FISCAL		BENEFICE (ligne XN) ou DEFICIT reportable en avant (ligne XO)				XN		0		
								128 670	128 670	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

DEFICITS, INDEMNITES POUR CONGES A PAYER ET PROVISIONS NON DEDUCTIBLES

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Désignation de l'entreprise SAS DRAKKAR BOIS		Néant <input type="checkbox"/> *
I. SUIVI DES DEFICITS		
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)	K4	76 484
Déficits imputés (total lignes XB et XL du tableau 2058A)	K5	
Déficits reportables (différence K4 - K5)	K6	76 484
Déficit de l'exercice (tableau 2058-A, ligne XO)	YJ	128 670
Total des déficits restant à reporter (somme K6 + YJ)	YK	205 154
II. INDEMNITES POUR CONGES A PAYER, CHARGES SOCIALES ET FISCALES CORRESPONDANTES		
Montant déductible correspondant aux droits acquis par les salariés pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1e bis A1. 1er du CGI, dotations de l'exercice	ZT	
III. PROVISIONS ET CHARGES A PAYER, NON DEDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPOT		
(à détailler sur feuillet séparé)	Dotations de l'exercice	Reprises sur l'exercice
Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes non déductibles pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1e bis A1. 2 du CGI *	ZV	ZW
Provisions pour risques et charges *		
	8X	8Y
	8Z	9A
	9B	9C
Provisions pour dépréciation *		
	9D	9E
	9F	9G
	9H	9J
Charges à payer		
	9K	9L
	9M	9N
	9P	9R
	9S	9T
TOTAUX (YN = ZV à 9S) et (YO = ZW à 9T)	YN	YO
à reporter au tableau 2058-A :	↓ ligne WI	↓ ligne WU

CONSEQUENCE DE LA METHODE PAR COMPOSANTS (art.237 septies du CGI)			
Montant de la réintégration ou de la déduction	Montant au début de l'exercice	Imputations	Montant net à la fin de l'exercice
	L1		

CREDITS D'IMPOTS							
Crédit d'impôt en faveur de la recherche	JQ	Crédit d'impôt en faveur de la formation des dirigeants	JR	Crédit d'impôt famille	JS	Crédit d'impôt en faveur de l'apprentissage	JV
Réduction d'impôt en faveur du mécénat	JT	Crédit d'impôt investissement en Corse	JU				
Crédit d'impôt afférent aux valeurs mobilières (BIC)	JW	Autres imputations	JX				

ENTREPRISES DE TRANSPORT INSCRITES AU REGISTRE DES TRANSPORTS art. L3113-1 du Code des Transports (case à cocher)	XU	<input type="checkbox"/>
---	----	--------------------------

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032.
 (1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne YK du tableau 2058 B déposé au titre de l'exercice précédent.

N° 2058-B - ACD-GROUPE Février 2013 - 126 506

Formulaire obligatoire (article 53 A du code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : **SAS DRAKKAR BOIS** Néant *

A - DETERMINATION DE LA VALEUR RESIDUELLE

Nature et date d'acquisition des éléments cédés *		Valeur d'origine *	Valeur nette réévaluée *	Amortissements pratiqués en franchise d'impôt	Autres amortissements *	Valeur résiduelle
①		②	③	④	⑤	⑥
I - Immobilisations *	1					
	2					
	3					
	4					
	5					
	6					
	7					
	8					
	9					
	10					
	11					
	12					

B - PLUS-VALUES, MOINS-VALUES

Qualification fiscale des plus et moins-values réalisées *

	Prix de vente	Montant global de la plus-value ou de la moins-value	Court terme	Long terme			Plus-value taxable à 19% (1)
				19%	15% ou 16%	0%	
	⑦	⑧	⑨	⑩			⑪
I - Immobilisations *	1						
	2						
	3						
	4						
	5						
	6						
	7						
	8						
	9						
	10						
	11						
	12						

II - Autres éléments	13	Fraction résiduelle de la provision spéciale de réévaluation afférente aux éléments cédés	+				
	14	Amortissements irrégulièrement différés se rapportant aux éléments cédés	+				
	15	Amortissements afférents aux éléments cédés mais exclus des charges déductibles par une disposition légale	+				
	16	Amortissements non pratiqués en comptabilité et correspondant à la déduction fiscale pour investissement, définie par les lois de 1966, 1968 et 1975, effectivement utilisée	+				
	17	Résultats nets de concession ou de sous concession de licences d'exploitation de brevets faisant partie de l'actif immobilisé et n'ayant pas été acquis à titre onéreux depuis moins de deux ans					
	18	Provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme devenues sans objet au cours de l'exercice					
	19	Dotations de l'exercice aux comptes de provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme					
	20	Divers (détail à donner sur une note annexe)*					
CADRE A : plus ou moins value nette à court terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne (9))							
CADRE B : plus ou moins value nette à long terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne (10))			(A)	(B)	(C)		
CADRE C : autres plus-values taxables à 19% (11)				(Ventilation par taux)			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19% en application des articles 238 bis JA, 208 C et 210 E du CGI.

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : **SAS DRAKKAR BOIS**

Néant *

① Entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés.

② Entreprises soumises à l'impôt sur le revenu.

Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 15 % ① ou 16 % ②.

Gains nets retirés de la cession de titre de sociétés à prépondérance immobilières non cotées exclus du régime du long terme (art.219 I a sexies-0 bis du CGI) ①*.

Gains nets retirés de la cession de certains titres dont le prix de revient est supérieur à 22,8 M€ (art. 219 I a sexies-0 du CGI) ①*.

I - SUIVI DES MOINS-VALUES DES ENTREPRISES SOUMISES A L'IMPOT SUR LE REVENU

Origine ①	Moins-values à 16 % ②	Imputations sur les plus-values à long terme de l'exercice imposables à 16 % ③	Solde des moins-values à 16 % ④
Moins-values nettes N			
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N - 1		
	N - 2		
	N - 3		
	N - 4		
	N - 5		
	N - 6		
	N - 7		
	N - 8		
	N - 9		
	N - 10		

II - SUIVI DES MOINS-VALUES A LONG TERME DES ENTREPRISES SOUMISES A L'IMPOT SUR LES SOCIETES *

Origine ①	Moins-values			Imputations sur les plus-values à long terme	Imputations sur le résultat de l'exercice ⑥	Solde des moins-values à reporter col. ⑦ = ② + ③ + ④ - ⑤ - ⑥ ⑦
	A 19 %, 16,5% (1) ou à 15 % ②	A 19 % ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice (article 219 I a sexies-0 du CGI) ③	A 19 % ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice (article 219 I a sexies-0 bis du CGI) ④	A 15 % Ou A 16,5 % ⁽¹⁾ ⑤		
Moins-values nettes N						
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N - 1					
	N - 2					
	N - 3					
	N - 4					
	N - 5					
	N - 6					
	N - 7					
	N - 8					
	N - 9					
	N - 10					

(1) Les plus-values et les moins-values à long terme afférentes aux titres de SPI cotées imposables à l'impôt sur les sociétés relèvent du taux de 16,5% (article 219I a du CGI), pour les exercices ouverts à compter du 31 décembre 2007.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

15

**RESERVE SPECIALE DES PLUS-VALUES A LONG TERME
RESERVE SPECIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS**

DGFIP N° 2059-D 2013

(personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)*

Désignation de l'entreprise : SAS DRAKKAR BOIS					Néant <input checked="" type="checkbox"/> *	
I SITUATION DU COMPTE AFFECTE A L'ENREGISTREMENT DE LA RESERVE SPECIALE POUR L'EXERCICE N						
		Sous-comptes de la réserve spéciale des plus-values à long terme				
		taxées à 10 %	taxées à 15 %	taxées à 18 %	taxées à 19 %	taxées à 25 %
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice précédent (N-1)	1					
Réserves figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'exercice	2					
TOTAL (ligne 1 et 2)	3					
Prélèvements opérés {	4	- donnant lieu à complément d'impôt sur les sociétés				
			- ne donnant pas lieu à complément d'impôt sur les sociétés			
5						
TOTAL (ligne 4 et 5)	6					
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice (ligne 3 - ligne 6)	7					
II RESERVE SPECIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS* (5°, 6°, 7° alinéas de l'art. 39.1-5° du CGI)						
montant de la réserve à l'ouverture de l'exercice ①	réserve figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'année ②	montants prélevés sur la réserve		montant de la réserve à la clôture de l'exercice ⑤		
		donnant lieu à complément d'impôt ③	ne donnant pas lieu à complément d'impôt ④			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

16

DETERMINATION DE LA VALEUR AJOUTEE PRODUITE AU COURS DE L'EXERCICE

Formulaire obligatoire (article 53 A
du code général des impôts)

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Désignation de l'entreprise : SAS DRAKKAR BOIS	Néant <input type="checkbox"/> *
Exercice ouvert le : 01092012 et clos le : 31052013	Durée en nombre de mois <input style="width: 40px;" type="text" value="9"/>

I - Production de l'entreprise

Ventes de marchandises	OA	
Production vendue - Biens	OB	117 325
Production vendue - Services	OC	58
Production stockée	OD	29 583
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation	OE	
Subventions d'exploitation reçues et abandons de créances à caractère financier (en partie)	OF	47 900
Autres produits de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun	OH	
Transferts de charges refacturées et transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée	OI	17 293
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés	OK	
Plus-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles, si rattachées à une activité normale et courante	OL	
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation	XT	
TOTAL 1	OM	212 158

II - Consommation de biens et services en provenance de tiers (1)

Achats de marchandises (droits de douanes compris)	ON	
Variation de stocks (marchandises)	OO	
Achats de matières premières et autres approvisionnements (droits de douane compris)	OP	124 467
Variation de stocks (matières premières et approvisionnements)	OQ	(5 951)
Autres achats et charges externes, à l'exception des loyers et redevances	OR	96 525
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	OS	
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée	OU	
Autres charges de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun	OW	91
Abandons de créances à caractère financier (en partie)	OX	
Moins-value de cession d'éléments d'immobilisation corporelles et incorporelles, si attachées à une activité normale et courante	OY	
Taxes sur le C.A. autre que la TVA, contributions indirectes (droits sur les alcools et les tabacs...), T.I. P.P.	OZ	
Fraction des dotations aux amortissements afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	O9	
TOTAL 2	OJ	215 132

III - Valeur ajoutée produite

Calcul de la Valeur Ajoutée	TOTAL 1 - TOTAL 2		(2 973)
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur le 1329 et la 1330-CVAE)		SA	(2 973)

Pour les entreprises de crédit, les entreprises de gestion d'instruments financiers, les entreprises d'assurance, de capitalisation et de réassurance de toute nature, cette fiche sera adaptée pour tenir compte des modalités particulières de détermination de la valeur ajoutée ressortant des plans comptables professionnels (extraits de ces rubriques à joindre).

(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes ON à OS, OW et OZ des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne OE, portées en ligne OU.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Février 2013 - 126 487

N° 2059-E - ACD-GROUPE

17

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

Formulaire obligatoire
(art. 38 de l'ann. III au C.G.L.)

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10% du capital de la société)

1/3 (1) Néant *

N° de dépôt

EXERCICE CLOS LE 3|1|0|5|2|0|1|3

N° SIRET 5|3|4|0|3|0|4|4|0|0|0|0|1|8

DENOMINATION DE L'ENTREPRISE SAS DRAKKAR BOIS

ADRESSE (voie) ZILE MOULIN NEUF

CODE POSTAL 16220 VILLE MONTBRON

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes morales de l'entreprise P1

Nombre total de parts ou d'actions correspondantes P3

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes physiques de l'entreprise P2 24

Nombre total de parts ou d'actions correspondantes P4 44 899

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

I. CAPITAL DETENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique Dénomination
 N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
 Adresse : N° Voie
 Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
 N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
 Adresse : N° Voie
 Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
 N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
 Adresse : N° Voie
 Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
 N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
 Adresse : N° Voie
 Code postal Commune Pays

II. CAPITAL DETENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) M Nom patronymique CARTEAU Prénom(s) ALAIN
 Nom marital % de détention 44,54 Nb de parts ou actions 20 000
 Naissance : Date 30081946 N° département 94 Commune SAINT MAUR DES FOSSES Pays FRANCE
 Adresse : N° Voie MARILLACLE FRANC
 Code postal 16110 Commune CROIX DE BORD Pays FRANCE

Titre (2) M Nom patronymique CARTEAU Prénom(s) ALEXANDRE
 Nom marital % de détention 22,27 Nb de parts ou actions 10 000
 Naissance : Date 29071974 N° département 78 Commune MAISONS LAFFITTE Pays FRANCE
 Adresse : N° 31 Voie GREENPOINT AVENUE APT 2-11222
 Code postal 99 Commune NEW YORK Pays ETATS-UNIS

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame ou MLE pour Mademoiselle.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

17 COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

Formulaire obligatoire
(art. 38 de l'ann. III au C.G.I.)

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10% du capital de la société)

2 3 (1)

Néant *

N° de dépôt

EXERCICE CLOS LE

N° SIRET

DENOMINATION DE L'ENTREPRISE

ADRESSE (voie)

CODE POSTAL VILLE

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes morales de l'entreprise

Nombre total de parts ou d'actions correspondantes

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes physiques de l'entreprise

Nombre total de parts ou d'actions correspondantes

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

I. CAPITAL DETENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique Dénomination
 N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
 Adresse : N° Voie
 Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
 N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
 Adresse : N° Voie
 Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
 N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
 Adresse : N° Voie
 Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
 N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
 Adresse : N° Voie
 Code postal Commune Pays

II. CAPITAL DETENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) Nom patronymique Prénom(s)
 Nom marital % de détention Nb de parts ou actions
 Naissance : Date N° département Commune Pays
 Adresse : N° Voie
 Code postal Commune Pays

Titre (2) Nom patronymique Prénom(s)
 Nom marital % de détention Nb de parts ou actions
 Naissance : Date N° département Commune Pays
 Adresse : N° Voie
 Code postal Commune Pays

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame ou MLE pour Mademoiselle.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

17 COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

Formulaire obligatoire
(art. 38 de l'ann. III au C.G.I.)

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10% du capital de la société)

3 / **3** (1) Néant *

N° de dépôt

EXERCICE CLOS LE **3 | 1 | 0 | 5 | 2 | 0 | 1 | 3**

N° SIRET **5 | 3 | 4 | 0 | 3 | 0 | 4 | 4 | 0 | 0 | 0 | 0 | 1 | 8**

DENOMINATION DE L'ENTREPRISE **SAS DRAKKAR BOIS**

ADRESSE (voie) **ZILE MOULIN NEUF**

CODE POSTAL **16220** VILLE **MONTBRON**

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes morales de l'entreprise **P1**

Nombre total de parts ou d'actions correspondantes **P3**

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes physiques de l'entreprise **P2** **24**

Nombre total de parts ou d'actions correspondantes **P4** **44 899**

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

I. CAPITAL DETENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique Dénomination
 N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
 Adresse : N° Voie
 Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
 N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
 Adresse : N° Voie
 Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
 N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
 Adresse : N° Voie
 Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
 N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
 Adresse : N° Voie
 Code postal Commune Pays

II. CAPITAL DETENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) **M** Nom patronymique **MINAUD** Prénom(s) **OLIVIER**
 Nom marital % de détention **1,89** Nb de parts ou actions **850**
 Naissance : Date **01021968** N° département **45** Commune **ORLEANS** Pays **FRANCE**
 Adresse : N° **18** Voie **RUE GEORGES POMPIDOU**
 Code postal **78480** Commune **VERNEUIL SUR SEINE** Pays **FRANCE**

Titre (2) Nom patronymique Prénom(s)
 Nom marital % de détention Nb de parts ou actions
 Naissance : Date N° département Commune Pays
 Adresse : N° Voie
 Code postal Commune Pays

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame ou MLE pour Mademoiselle.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032